



Compte rendu de la Commission Départementale d'Action Sociale plénière du 2 avril 2012

Comme chaque année la CDAS s'est réunie en formation plénière pour faire le bilan de l'action sociale en direction des personnels de l'Education Nationale dans notre département et tracer des perspectives pour la prochaine année scolaire.

Les organisations syndicales (FSU et UNSA Education) et la MGEN qui siègent dans cette instance ont fait une déclaration commune (voir texte joint).

A partir d'un document (à consulter sur le site du SNUipp24), l'administration a exposé un bilan qui fait apparaître une diminution du nombre de demandes depuis 2008. Cette évolution est liée d'une part au manque de moyens de l'action sociale sur le terrain (permanences ZAP) et d'autre part, probablement, à la fin de la prise en charge des personnels TOS (transférés aux collectivités territoriales) et non à une amélioration de la situation générale et des conditions de vie. Il est effectivement constaté une forte dégradation des situations des personnels ayant des faibles ressources (actifs catégorie C et pensionnés avec des petites retraites). Mais ce n'est pas le seul aspect. Les problèmes liés aux difficultés dans le travail sont en progression et le service social est de plus en plus sollicité sur les questions de « décrochage » ou de réorientation professionnels. Dans ces derniers cas, on peut déplorer l'insuffisance de moyens pour répondre aux situations en particulier lorsqu'elles sont en rapport avec des problèmes de santé : nombre de postes adaptés insuffisant dans l'académie, médecine de prévention à l'image du lien vide sur le site du rectorat (<http://www.ac-bordeaux.fr/emplois-carriere-et-formation-des-personnels-de-l-education-nationale/service-social-action-sociale-medecine-de-prevention/medecine-de-prevention.html>). Les réformes néfastes de ces dernières années conjuguées aux suppressions de postes, à l'alourdissement des tâches et aux injonctions administratives qui se multiplient concourent largement à la détérioration des conditions et de l'ambiance de travail.

Il a été rappelé l'importance de l'information en direction des personnels qui méconnaissent souvent les dispositifs et prestations d'action sociale dont ils peuvent bénéficier. Pour cela un Livret d'Action Sociale (réactualisé chaque année) et un Guide des bénéficiaires sont disponibles en ligne sur le site de la DSDEN (anciennement Inspection Académique) : <http://www.ac-bordeaux.fr/ia24/index.php?id=31> et http://www.ac-bordeaux.fr/ia24/fileadmin/templates/pdf/vie-prof/social/ACTION_SOCIALE_-2- 2009-internet_2_.pdf . Les coordonnées des assistantes sociales se trouvent également en ligne sur le site de la DSDEN http://www.ac-bordeaux.fr/ia24/fileadmin/templates/pdf/vie-prof/social/Sectorisation_Service_Social_des_personnels_2011_2012-2.pdf . Si l'on peut constater que ces moyens sont stabilisés, ils n'en restent pas moins très insuffisants au regard du nombre de personnels concernés en Dordogne : 4564 actifs et sans doute autant, sinon plus, de retraités (la MGEN 24 faisant état d'un nombre de retraités Education Nationale plus important que celui des actifs qu'elle gère en sécurité sociale).

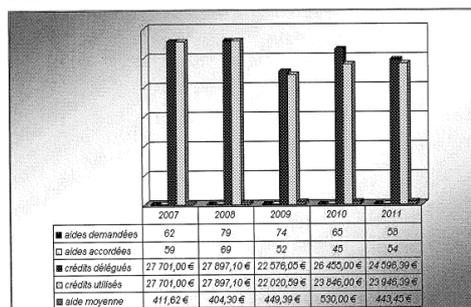
La question est aussi posée depuis plusieurs années d'une autre répartition académique des crédits pour les aides et les prêts qui sont attribués lors des CDAS restreintes. La Dordogne est un département particulier de ce point de vue et sous doté, qui plus est dans un contexte de diminution globale des crédits depuis 2008 :

- pour les aides : de 27900 € à 24600 € soit **-8.45%** (aide moyenne accordée en 2011 par personne 443 €)
- pour les prêts : de 24600€ à 17800€ soit **-36% !!** (prêt moyen accordé en 2011 par personne : 936 €)

Nous constatons également chaque année une sous utilisation des crédits pour les prêts (reliquat 3700 €) en raison principalement de leur inadéquation pour les demandeurs en situation financière très difficile (surendettement, découverts bancaires importants, etc ...). Ces crédits non utilisés sont récupérés par le ministère. La FSU a fait la proposition d'utiliser ce reliquat chaque année. Par exemple en rétablissant, comme cela était le cas il y a de nombreuses années, la possibilité pour les personnels utilisant leur véhicule personnel dans le cadre de leurs fonctions, d'obtenir un prêt à taux zéro permettant de couvrir une partie de l'achat d'un véhicule. Cela existe dans certains comités d'action sociale d'autres ministères. L'administration s'est engagée à étudier cette proposition.

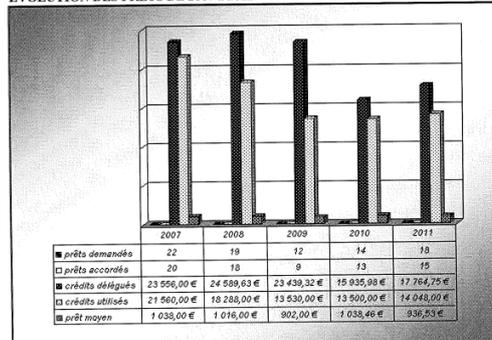
Jean-Luc MARCHIVE

EVOLUTION DES AIDES DE 2007 à 2011



Source : IA 24

EVOLUTION DES PRETS DE 2007 à 2011



Source : IA 24